

Case
FRC
1345

AVIS INTÉRESSANT

A MM. les Electeurs du Tiers-Etat de la
Ville de Paris; avec la Liste des Com-
missaires pour la rédaction des Cahiers.

UN Citoyen zélé qui a fait ses preuves de patriotisme dans les temps les plus orageux, a cru, par suite de ce même patriotisme, devoir faire part à MM. les Electeurs du Tiers-Etat de la Ville de Paris, & de l'étonnement où il a été en voyant la liste des Commissaires choisis pour la rédaction des Cahiers, & des motifs de sa surprise.

Des Banquiers! des Financiers! des Académiciens dans la liste des Commissaires! Il y a sûrement eu quelqu'inattention de la part de MM. les Electeurs, à la nature & à l'objet du travail des Commissaires.

Quand il est question de remédier à d'anciens abus, aux désordres occasionnés par l'ignorance des Ministres, par l'impéritie routinière des Commis, par l'avidité des gens de finance, & par l'esprit usurier des Banquiers, il est sensible qu'il ne faut pas choisir un conseil parmi les Commis du Contrôle général, parmi les Financiers & les Banquiers, & parmi ceux en

A

général qui ont tenu à l'Administration dont on a à réparer les bévues.

Il étoit donc inconséquent d'élire un premier Commis des Finances, quelle que soit la confiance dont il est honoré. Il est difficile de se guérir des préjugés d'état, d'éducation & d'une longue habitude. Un premier Commis des Finances est obligé de faire un effort pour être Citoyen. Il a intérêt au maintien de la machine ministérielle, sur-tout s'il la conduit mieux qu'un autre, & si lui & sa famille ne s'en sont pas mal trouvés : il ne peut donc attaquer les abus que d'une main caressante. La force de l'habitude balançant en lui l'impulsion générale du patriotisme, son esprit en imposeroit à sa conscience, & peut être l'intérêt personnel éclipseroit-il les vues d'intérêt public.

Les *Financiers* ne méritent pas plus de confiance. Enrichis aux dépens du fisc & du Public, se dépouilleront-ils du vieil homme ? Tariront-ils eux-mêmes la source de leur opulence, & dénonceront-ils au Public des déprédations dont ils peuvent bien ne pas être les auteurs, mais dont, au moins, ils auront profité ?

Un Financier qui veut se montrer digne de la confiance de ses Concitoyens, doit auparavant abdiquer sa place, indiquer les abus à détruire, & annoncer le mal & le remède. En

publiant ainsi tous les moyens de guérir les plaies de l'Etat, il se rendroit digne d'être appelé à travailler à leur guérison.

Il est donc impolitique d'avoir appelé des Financiers à la confection des Cahiers, & il le seroit encore davantage de les élire pour Membres des Etats-Généraux.

Les *Banquiers* ne sont pas moins dangereux; usuriers du Commerce, vampires de l'Etat, ils mettent journellement à contribution les besoins de l'Etat, la foiblesse des Ministres, & les malheurs publics; ils s'enrichissent de la pauvreté du Trésor-Royal, & de la détresse de la Nation. Sous le ministère de l'Abbé Terray, on en a vu faire des fortunes scandaleuses & immorales; on les a vus depuis faciliter les emprunts perfides qui ont creusé l'abîme qu'il s'agit de combler; ce sont eux enfin qui ont multiplié ces funestes *services* par lesquels ont été dévorés, par *anticipation*, les revenus de l'Etat; qui ont commencé cet agiotage pervers & infidèle, lequel a gangrené tout d'un coup la Capitale; & a fait plus de mal à la France que dix années d'une guerre malheureuse.

Ce sont eux enfin qui ont donné lieu à toutes les opérations désastreuses du Gouvernement.

Il falloit donc ne pas les admettre au Conseil établi pour indiquer les abus dont la Commune

de Paris, & le Royaume en général ont à se plaindre. C'est avoir imité les rats de la fable, qui prennent pour conseil les Chats.

Par conséquent il faut encore moins les admettre aux Etats-Généraux. En parlant de bien public, ils pourroient méditer de nouveaux défordres, & spéculer, sur les malheurs de l'Etat, l'agrandissement de leur fortune, & de nouveaux moyens d'agiotage.

Enfin qu'a-t-on pu espérer des *Académiciens*, qui paroissent n'avoir été appostés que pour se faire élire? Ils n'ont ni propriété, ni industrie; ils ne contribuent que par une foible capitation aux charges de l'Etat; ils ne subsistent que des graces du Roi. Fauteurs-nés, dans tous les temps & dans tous les pays, de l'autorité despotique, adulateurs des Rois, flagorneurs des Ministres en faveur, esclaves parasites de la Noblesse & des Grands, méprisant le Tiers-Etat, ne seront-ils pas disposés à sacrifier l'intérêt public au plus foible calcul de l'intérêt personnel?

Que dira-t-on, par exemple, si ce qu'on attribue à l'un d'entr'eux étoit vrai? M. M***, à ce qu'on assure, est allé, dans le courant de Mars, à Bavière, encenser le despotisme dans la personne de M. de Lamoignon; &, à la grande indignation de plusieurs personnes qui étoient là par bienfaisance, il a témoigné les plus vifs

regrets sur ce que l'Etat étoit privé d'un Ministre si distingué par ses lumières & par ses vertus.

Il s'agit de questions de droit public, d'une Constitution à faire, de Loix civiles & criminelles à réformer, d'abus dans la perception des finances à extirper, des entraves du commerce à lever, des moyens de le faciliter à proposer, enfin de l'industrie à encourager. Quelles connoissances les Académiciens peuvent-ils apporter sur toutes ces matières, quand d'ailleurs ils seroient constamment animés par l'esprit public ?

Il y a plus; si jamais on appeloit aux Etats-Généraux des *Financiers*, des *Académiciens*, des *Banquiers*, que deviendroient la sûreté & le secret des délibérations? MM. S. & L...C...., par exemple, qui travaillent si utilement avec le Trésor-Royal: M. C. sur-tout. Par eux, les Ministres surprendroient le secret des Etats-Généraux: par eux, tous les Citoyens qui oseroient discuter avec force les intérêts de la Patrie, seroient exposés à être dénoncés aux Ministres; ce que dans des discussions intérieures, des Députés donneroient comme des motifs de doutes, on l'inspireroit aux Ministres comme des motifs de soutenir l'autorité; & la Nation, en délibérant devant ses ennemis naturels, travailleroit contre elle-même.

Qui pourroit on donc élire , diront les Pen-
seurs de l'Hôtel des Fermes , des Bureaux du
Contrôleur-Général , de la Bourse & du Café
du Caveau ?

Qui ? Des Propriétaires , des Rentiers , des
Commerçans de tout genre ; & il y en a à
Paris un grand nombre de très-instruits , &
d'excellens Citoyens , qui ont occupé leur loisir
de l'étude des matières à discuter dans les Etats-
Généraux ; enfin des Jurisconsultes patriotes ,
qui ayent fait une étude particulière du Droit
public , qui soient aussi éclairés qu'incorrupti-
bles , qui se fassent un devoir rigoureux de
défendre les intérêts de la Patrie avec plus de
zèle encore qu'ils ne défendent ceux des Par-
ticuliers.

O mes Concitoyens ! souvenez-vous du ser-
ment que vous avez fait à Dieu & à la Pa-
trie de n'avoir égard à aucune impression étran-
gère , de ne consulter que votre conscience &
votre devoir dans le choix des Défenseurs de
la chose publique. Vos enfans , vos petits en-
fans , & les générations à venir seront-ils libres
ou esclaves ? Voilà le grand , l'ineestimable in-
térêt que vous confierez à vos Députés. C'est
du choix des Défenseurs de ce grand intérêt ,
que vous êtes comptables à ceux dont vous
êtes les Représentans.

*COMMISSAIRES aux Cahiers, nommés par
l'Assemblée générale des Electeurs du Tiers-Etat
de la Ville de Paris.*

M E S S I E U R S :

- TARGET, Président.
 BAILLY, Secrétaire.
 Camus, Avocat, & Vice-Président de l'Assemblée.
 Guillotin, Médecin.
 Marmontel, Académicien.
 Le Couteux, Banquier.
 Coster, premier Commis des Finances.
 Martineau, Avocat.
 Gorneau, Procureur aux Consuls.
 Tassin, Banquier.
 Vignon, ancien Consul.
 La Cretelle, Avocat.
 Collet, Avocat.
 Duclos Dufresnoy, Notaire.
 Thouin, Académicien.
 Poignot, Négociant.
 Bevière, Notaire.
 Huteau, Avocat.
 Pankoucke, Libraire.
 Germain, Négociant.

- De Seze , Avocat.
 Etienne , Juge-Consul en exercice.
 Thouvenel , Inspecteur des Hôpitaux Militaires.
 De la Frenaye , Négociant.
 Gaillard , Académicien.
 Delondre , Négociant.
 Suard , Académicien.
 Boscary , Banquier.
 Anson , Receveur-général des Finances.
 Brochant , Négociant.
 Trudon , Entrepreneur de la Manufacture d'Antoni.
 Cadet , Apothicaire.
 Gibert , père , ancien Juge-Consul.
 Perogaux , Banquier.
 Regnier , Correspondant de plusieurs Administrations Provinciales.
 Treilhard , Avocat.
 Séjourné , fils , Négociant.
 Pluvinet , Négociant.

S U P P L É A N S .

M E S S I E U R S :

- Blin de Saint-More , Académicien.
 De Vauvilliers , Professeur au Collège Royal.
 Le Normand , Négociant.
 Perier , l'aîné , Entrepreneur de la Pompe à feu.
 Lesguillez , Négociant.
 Stoupe , Imprimeur.